Cette Contrat sous condition de prendre en mariage par moi Magdeleine Charlotte Boulle, pour épouse une Bergère la Veuve de feu Louis Bergère, vivant en la Ville de Marseille, maître de la Bergère et Veuve commune en biens, du département du Var, Ci-devant Bouches du Rhône, demeurant actuellement en ce lieu, et de Louis, du département du Var, âgé de Trente ans, Cultivateur, fils majeur de feu Pierre Chaber, vivant Cultivateur, et de Marie Louise Gaillaudet, veuve en secondes noces, aussi Cultivateur, demeurant ensemble en ce lieu, Canton de Cuers, Département du Var, ayant pour Témoins Jean Baptiste Gaillaudet, Cultivateur, oncle du Futur, et Jean Baptiste Gaillaudet, Cultivateur, oncle du Futur, tous deux demeurant en ce lieu, Canton de Cuers, Département du Var, et Jean Baptiste Gaillaudet, Cultivateur, oncle du Futur, demeurant à Cuers